

La Rochelle, le 7 janvier 2014

## Déclaration liminaire intersyndicale au CTL du 7 janvier 2014

Encore 2564 suppressions d'emplois pour notre ministère en 2014, dont 1988 pour la D.G.F.I.P : le massacre continue !

Ainsi, depuis 2002 plus de 30 000 emplois ont été supprimés à la DGFIP !

Ciblées sur les cadres C pendant de nombreuses années, ces suppressions touchent aujourd'hui l'ensemble des catégories même si ceux-ci restent les plus touchés.

La Modernisation de l'Action Publique (MAP) a remplacé la Révision Générale de Politiques Publiques et ce, sans qu'aucun bilan contradictoire n'ait été fait du dispositif de « rationalisation des dépenses publiques » mis en place par le précédent gouvernement de 2007 à 2012.

Pire encore !

Jugée non prioritaire, la Direction Générale des Finances Publiques devra encore subir le non remplacement de 2 départs à la retraite sur 3 (au lieu de la règle 1 sur 2 pour les autres ministères) de 2013 à 2015.

Le plan d'action de la démarche stratégique achèvera de nous convaincre que nous sommes bien au coeur des préoccupations de nos dirigeants mais pas dans le bon sens, puisqu'il s'agit d'abord et surtout de supprimer des emplois et des crédits à notre administration, pour doter d'autres ministères, clairement désignés comme prioritaires.

D'ailleurs, cette politique scandaleuse a été unanimement dénoncée par les 400 militants présents aux Etats Généraux de la DGFIP du 4 décembre 2013.

Les gouvernements successifs n'ont eu de cesse d'entretenir des idées fausses sur l'administration fiscale et financière, encore et toujours considérée comme un réservoir de suppressions d'emplois et de moyens.

Alors que la charge de travail et sa complexité ont atteint un niveau record, alors que le besoin d'une administration fiscale et financière forte n'a jamais été aussi évident dans le contexte actuel de déficits budgétaires chroniques, les moyens humains et matériels ont rarement été aussi faibles au regard des enjeux et missions dévolus à notre Ministère.

L'année 2013 pourrait être qualifiée d'Annus Horribilis pour les conditions de vie au travail des agents de la DGFIP :

- une crise économique qui perdure, le chômage qui ne fléchit pas, une paupérisation croissante de la population
- une augmentation record de l'accueil physique, téléphonique et électronique, sur tous les réseaux de la DGFIP : en termes de volume, de durée, de complexité des tâches et, surtout, d'agressivité du public
- une surcharge sans borne des tâches de gestion et de recouvrement face à l'explosion de dossiers de nouveaux redevables, de paiements en espèces, d'échelonnements de paiement, de recours gracieux ...

Le DUERP est édifiant sur la dégradation des conditions de travail et plus particulièrement sur les risques psychosociaux . Le mal être au travail dans les services n'est plus un mythe comme nos dirigeants le prétendaient mais une réalité.

Or, depuis 2007, le déficit public annuel de la France, comme sa dette publique sont toujours restés au dessus des seuils limites fixés par les traités européens, malgré la réduction continue de ses dépenses budgétaires et du nombre de ses fonctionnaires.

Nos gouvernements successifs se sont davantage attachés à la réduction des dépenses qu'à l'augmentation des recettes !

A la DGFIP, nos dirigeants ont privilégié l'assiette de l'impôt, au détriment du recouvrement des créances fiscales ou publiques, qui incombaient à la filière gestion publique avant la fusion.

Il est grand temps que la DGFIP soit reconnue comme une administration régaliennne, dont la mission est non seulement de fixer l'assiette de l'impôt mais également de recouvrer les recettes fiscales et publiques !

Que l'Etat donne aux agents des Finances Publiques les moyens d'assurer leurs missions !

**Halte au Massacre de l'Action Publique !**

**Halte aux suppressions d'emplois !**

**Halte à la dégradation de nos conditions de travail !**

**Halte aux réformettes fiscales !**

**Nous exigeons la reconnaissance de nos acquis professionnels, par une meilleure rémunération et une augmentation de nos plans de qualification !**

Au niveau local, en 2014, notre département paye plus que son dû avec un taux d'effort de 2,94 % de suppression de postes, soit 29 postes sur 986 alors que le taux moyen est de 2,1%.

Jamais la Charente-Maritime n'aura connu une telle saignée !

Vous comprendrez, Monsieur le Président, que sur le point concernant les suppressions de postes, les organisations syndicales refuseront de participer aux "discussions" sur ces suppressions et voteront contre à l'unanimité.

En conséquence, elles demandent l'application de l'article 48 du décret n° 2011-184 du 15 février 2011 et que soit convoqué de nouveau un Comité Technique Local dans les trente jours avec ce point à l'ordre du jour.

Les représentants du personnel Charente Maritime  
Solidaires  
CGT  
CFDT  
FO